

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mai 2019

## TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 753

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 13**

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« prévues »,

les mots :

« et les plafonnements prévus ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit ici de préciser les différents seuils de prime possible. À la mairie de Béziers, par exemple, la prime au mérite est encadrée par 25 critères et se découpe en trois seuils : 400 euros, 600 euros et 800 euros.